



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-sixième session

EUR/RC66/TD/1

Copenhague (Danemark), 12-15 septembre 2016

6 septembre 2016
160640

ORIGINAL : ANGLAIS

**Séance d'information technique, lundi 12 septembre 2016
13 h 00-14 h 30, salle de presse**

**Alignement des cadres de suivi – Santé 2020
et les objectifs de développement durable**

Contexte et objet de la séance

En 2012, le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a mis en place l'Initiative européenne d'information sanitaire (EHII, pour *European Health Information Initiative*), un réseau multipartite composé de 25 États membres ainsi que d'associations et d'institutions régionales et nationales. L'EHII est investie de la mission suivante :

- améliorer la santé et le bien-être des populations de la Région européenne de l'OMS par la promotion et la production d'informations fiables sur le plan technique, et leur utilisation dans le processus décisionnel ;
- œuvrer à la mise en place d'un seul système intégré d'information sanitaire pour la Région.

L'EHII constitue la structure opérationnelle permettant de coordonner et de réaliser toutes les activités liées à l'information sanitaire au niveau régional et, en particulier, les réseaux multinationaux d'information sanitaire.

Les États membres de la Région européenne doivent en effet fournir un volume important d'informations. Outre l'établissement de rapports pour le cadre politique Santé 2020 et le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, les États membres doivent honorer de nombreuses autres demandes de communication régulière de données. En adoptant le programme de développement durable à l'horizon 2030, les États membres se sont aussi engagés à rendre compte des objectifs de développement durable (ODD) et des indicateurs, et leur fardeau en matière d'établissement des rapports risque de s'alourdir bien davantage. La Région européenne doit accorder une priorité à ce problème. Pour ce faire, il importe d'avoir une parfaite connaissance des similitudes et des différences existant entre les principaux cadres politiques et de communication de rapports.

À cette fin, le Bureau régional a répertorié les thèmes et les indicateurs des cadres de Santé 2020, des ODD et du plan d'action sur les maladies non transmissibles afin de sonder leurs correspondances. Il ressort de cet exercice de cartographie que les trois cadres se rejoignent dans une très large mesure. On a notamment remarqué que plus de deux tiers des

indicateurs de Santé 2020 correspondent à un ou plusieurs indicateurs, cibles ou objectifs des ODD. Le Bureau régional propose également la mise en place d'un cadre commun de suivi, en termes de processus et de contenu, constitué d'un ensemble d'indicateurs de base communs à ces trois cadres, permettant ainsi d'éviter la multiplication des activités de communication de données.

L'objectif de cette séance est triple :

- informer les délégués des derniers développements concernant l'EHII ;
- présenter les résultats de l'exercice de cartographie et sa contribution à la simplification de la communication des données ;
- examiner une proposition de mise en place d'un cadre commun de suivi et les différentes options à cet égard afin de réduire le fardeau d'établissement de rapports, et susciter les commentaires et observations des États membres à ce sujet.

Format

La séance d'information technique prendra la forme d'une table ronde interactive, composée de représentants de la Fédération de Russie, du Kazakhstan et de la Slovénie. Ces experts partageront leurs points de vue sur l'exercice de cartographie et les différents scénarios pour l'élaboration d'un cadre commun de suivi. Les participants pourront émettre des commentaires et poser des questions.

Questions à débattre

1. Dans quelle mesure l'exercice de cartographie et le projet de cadre commun de suivi influent-ils sur les cadres et structures existant dans les sous-régions ?
2. Comment les réseaux d'information sanitaire régionaux (de l'EHII) peuvent-ils soutenir ces efforts ?
3. Les États membres sont-ils intéressés par l'une des structures de cadre proposées par le Bureau régional ?
4. Quelles sont les prochaines étapes pour le Bureau régional et les États membres ?